

Le Rapport du consensus n'est pas long et il n'est pas écrit dans un jargon juridique complexe. Les Canadiens peuvent et doivent prendre la responsabilité de s'informer. Finalement, et malheureusement, c'est la seule garantie qu'ils ont de ne pas être manipulés par ceux qui essaient de faire accepter ou de rejeter l'accord.

Le Rapport du consensus n'est pas un accord parfait dans la mesure où il contient de nombreuses parties qui ne nous plairaient pas si elles étaient présentées seules. Cependant, dans un effort pour renouveler la Confédération, tous les dirigeants provinciaux et tous les dirigeants autochtones, conscients des besoins de leurs administrés, ont demandé et ont négocié des mesures qui finalement ont été acceptables pour le gouvernement fédéral et pour leurs collègues.

Cet accord représente un ensemble d'exigences fédérales, autochtones et provinciales aggloméré par le mortier du compromis et fondu par le désir honnête de sauver notre pays. Le renvoyer pour être amélioré ne servirait à rien.

Étant donné les réalités du climat politique, on ne peut pratiquement pas s'écarter de l'entente générale décrite dans le Rapport du consensus. Par exemple, M. Allaire, qui veut 22 domaines de compétence exclusive pour le Québec, se heurterait à des politiciens aussi résolus que lui qui ne consentiraient jamais à une telle demande. Cela ne va pas se produire. Jacques Parizeau est intellectuellement malhonnête lorsqu'il laisse entendre à M. Allaire que cela pourrait arriver.

De même, M. Manning, qui est une autre personne mécontente de cet accord, conclurait que le Québec a déjà trop de pouvoirs et que l'égalité des provinces devrait être considérée comme le principe de base du fédéralisme canadien. L'opinion de ces deux hommes n'est qu'un exemple pour montrer combien sont irréconciliables certaines positions. Il existe bien des domaines où les positions sont irréconciliables et la seule façon de conserver l'unité est de faire des compromis mutuels.

C'est exactement ce qu'ont fait les dirigeants qui ont été forcés de s'écouter et de réagir aux pressions de leurs collègues. Nous savons ce qui arriverait si M. Allaire et M. Manning, qui disent chacun vouloir un Canada uni, étaient obligés de s'asseoir à la même table et de décider du sort de la Constitution. Nous n'aurions plus de Canada uni. Personne ne peut obtenir tout ce que ses intérêts personnels exigent. Personne ne vit dans une tour d'ivoire. Honorables sénateurs, si notre objectif est un Canada uni, alors nous devons accepter un compromis et être prêts à tenir compte de nos besoins et de nos aspirations mutuels.

Je crois fermement que l'entente conclue à l'Île-du-Prince-Édouard, le compromis auquel on est parvenu après plusieurs mois de consultation et d'information du public, après un travail remarquable de la part des comités parlementaires et après des négociations fondées sur la bonne foi des leaders canadiens, se rapproche autant que faire se peut de la réponse aux préoccupations de chacun tout en maintenant le consensus. En fait, je défie qui que ce soit de trouver une modification à cet accord sur laquelle les signataires pourraient s'entendre en général. Presque tous les participants ont dû se résoudre à accepter un peu moins que ce qu'ils souhaitaient; toutefois, ils ont tous appuyé l'accord car aucun ne voulait se résigner à autre chose qu'un Canada uni.

[Le sénateur Stanbury.]

Alors, le Canada va-t-il se disloquer si le projet constitutionnel est refusé? Va-t-il demeurer uni si l'entente est approuvée? Rien n'est sûr. Je ne suis certainement pas d'accord avec ceux qui croient que le pays peut s'offrir le luxe de choisir entre trois possibilités: cette entente, une autre entente ou le statu quo. D'abord, comment peut-on croire qu'une autre entente, qu'une entente «améliorée» pourrait être négociée si celle-ci était refusée? Évidemment, dans cette phrase, «améliorée» signifie une entente se rapprochant un peu plus de la Constitution idéale selon chacun. On a toujours pensé que ce serait possible auparavant, mais jusqu'à présent, ce raisonnement s'est-il avéré juste? Non. De nombreuses personnes différentes consacrent leur temps à cet objectif depuis plusieurs années. Il est évident que, dans le contexte de nos institutions actuelles, il est impossible d'en arriver à une meilleure entente.

À preuve, certains des opposants les plus fervents à l'Accord du lac Meech figurent parmi les auteurs du présent accord. Il en est qui diraient «le statu quo est certainement préférable à cet accord de Charlottetown, alors si l'entente est refusée nous serons tout de même gagnants»; peut-être, mais c'est peu probable. Selon mon expérience, les conséquences d'un tel scénario seraient horribles. Il est évident que je ne décrirai pas ces conséquences en détail car c'est exactement ce que les médias qualifient de propos à sensation ou alarmistes et je ne voudrais certainement pas que mon épouse, mes enfants et mes petits-enfants aient un mari, un père ou un grand-père alarmiste. Néanmoins, j'espère que les Canadiens réfléchiront très sérieusement aux résultats probables d'un refus de ce consensus.

Je ne crois pas exagéré ni injuste de dire que nous avons le choix entre cet accord constitutionnel ou pas d'accord constitutionnel du tout et la possibilité très réelle d'un Québec souverain. Au Québec, l'appui à la souveraineté a excédé les 60 p. 100 après l'échec de l'Accord du lac Meech, en 1990, et il demeure à un niveau historiquement élevé. Il est concevable, mais peu probable, que les Québécois retarderont la tenue d'un référendum sur la souveraineté ou même qu'un tel référendum sera négatif si cet ensemble est rejeté. Pour ma part, je préférerais ne pas les soumettre à une épreuve aussi risquée.

N'oublions pas en outre que le défaut de ratifier une telle entente constituerait aussi une déception historique pour les peuples autochtones du Canada. Ils en sont à un moment décisif de leur histoire en tant que Canadiens. Lequel d'entre eux aurait le mandat de retourner à la table de négociation en cas d'échec?

Quant à la possibilité que ces modifications, une fois adoptées, ne soient que le prélude à d'autres modifications, je dirai ceci. Compte tenu surtout des modifications qui ont été apportées à la formule d'amendement, la Constitution sera désormais plus difficile à modifier. En outre, le gouvernement qui voudrait le faire aurait besoin d'être mandaté par la population, et celles-ci n'est pas près de lui accorder un tel mandat. Lorsqu'elle le sera, si elle l'est jamais, l'environnement politique garantira que ce mandat soit vaste avant que les politiciens ne soient trop engagés dans le processus.

Les intérêts d'une province ne décideront et ne pourront pas décider du programme après que les Canadiens auront répondu affirmativement à la question référendaire et que ces